



AVIS DE COURSE



WASZP CUP # 2

Samedi 18 octobre & Dimanche 19 octobre 2025

Baie de QUIBERON

Autorité Organisatrice : Yacht Club de Carnac

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par : **1**

- 1.** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles le 17/10/2025 au plus tard.

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du Yacht Club de Carnac rubrique régata

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

<https://www.yccarnac.com/regates-morbihan>

Le WhatsApp pourra être utilisé par l'OA en plus du site internet pour communiquer les infos (IC, résultats, jury, émargement)

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : WASZP

4.1.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne sur le site avant le 17/10/25 ou le 18 octobre au Club avant 11h

Adresse lien inscription :

<https://yccarnac.ouiresa.fr/#/?site=18803&keyword=bretagne>

Les inscriptions de dernières minutes sur place seront tolérées dans la limite du raisonnable.

4.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile Compétition valide ou la licence pratiquant avec le certificat médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité -
le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

5. DROITS A PAYER

WASZP : **30 euros**

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Pas de confirmation d'inscription sauf si vous êtes appelé par l'AO ou que vous devez encore apporter des documents ou modification à votre dossier.

6.2. Jours de course :

Samedi **18 Octobre 2025** :

- 13h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

Dimanche **19 Octobre 2025** :

- 11h00 : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Parcours technique**

8. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. (Comportant un virement et un empannage)

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

10.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3**

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4 : « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Pour renseignements sur l'hébergement contacter l'Office de Tourisme

Pour toutes informations complémentaires sur les épreuves :

Yacht Club de Carnac,

BP 30 - 56341 CARNAC Cedex

Tel : 00 33 (0)2 97 52 66 44

email : regate@yccarnac.com ,

site internet : www.yccarnac.com